



LP

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MARS 2015
COMPTE-RENDU

Publié par extrait, en application de l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales

Le conseil municipal, légalement convoqué le dix-huit mars deux mil quinze, s'est assemblé le vingt-six mars deux mil quinze au lieu habituel de ses séances, salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Benjamin MORIVAL, maire.

Etaient présents : (19)

M. Morival, maire

M. Gavouyère, M. Lécureuil, Mme Curaudeau, M. Brillaud de Laujardière, Mme Fourage,
M. Goupil, Mme Garnier, Mme Laussucq, M. Guichard, M. Fleury, Mme Mériadec,
M. Pilard, Mme Plaineau, Mme Amprou, M. Chauvet, M. Labarre, Mme Falot, Mme Bernard

Absents, excusés et représentés : (7)

Mme Paquereau a donné pouvoir à Mme Fourage

Mme Breyer-Chiché a donné pouvoir à Mme Mériadec

Mme Kuliberda a donné pouvoir à M. Gavouyère

Mme Guillou a donné pouvoir à M. Guichard

M. Bardou a donné pouvoir à Mme Garnier

Mme Toucane a donné pouvoir à M. Chauvet

M. Boucard a donné pouvoir à Mme Bernard

Absent : (1)

M. Brounais

Secrétaire de séance : Mme Mériadec

ORDRE DU JOUR

1. adoption du compte rendu du conseil municipal du 5 février 2015
2. compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal
3. approbation du compte de gestion 2014
4. approbation du compte administratif 2014
5. affectation du résultat au compte 1068
6. vote des taux d'imposition 2015
7. attribution de subventions aux associations pour l'année 2015
8. approbation de la convention pluriannuelle de type contrat d'association entre l'O.G.E.C. et la commune de Le Pellerin
9. approbation de la convention pluriannuelle de type contrat simple entre l'O.G.E.C. et la commune de Le Pellerin
10. actualisation de l'autorisation de programme/crédits de paiement pour la restauration de l'église Notre-Dame
11. demande de subvention à l'Etat au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance pour l'installation d'un système de vidéoprotection sur le territoire de la commune de Le Pellerin
12. adoption du budget primitif 2015
13. révision dérogatoire du montant de l'attribution de compensation de Nantes métropole à la commune de Le Pellerin
14. information sur le transfert de compétences à Nantes métropole
15. approbation de la modification des statuts du syndicat d'aménagement hydraulique du sud de la Loire – adhésion de la commune de Beauvoir-sur-Mer
16. acceptation du legs de Madame Marie-Thérèse Baros
17. cession d'une partie du terrain de la cure
18. dissolution de l'association foncière de remembrement de Le Pellerin, Brains, Saint-Jean-de-Boiseau et Cheix-en-Retz
19. extension en modulaire de l'école publique maternelle Les Asphodèles de Le Pellerin

20. participation à la F.D.G.D.O.N. 44 pour la lutte contre le frelon asiatique : convention et participation financière à la destruction des nids
21. avis du conseil municipal dans le cadre de la consultation publique sur le plan de gestion des risques d'inondation du bassin Loire-Bretagne
22. approbation de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique
23. modification du tableau des effectifs : suppressions de postes

En préambule, Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal d'inscrire à l'ordre du jour un nouveau sujet à étudier : modification du règlement intérieur. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

I – ACCEPTATION DU COMPTE RENDU DU 5 FEVRIER 2015

Le compte rendu est approuvé par 20 voix pour (M. Morival, M. Gavouyère, M. Lécureuil, Mme Curaudeau, M. Brillaud de Laujardière, Mme Fourage, M. Goupil, Mme Garnier, Mme Laussucq, M. Guichard, M. Fleury, Mme Mériadec, M. Pilard, Mme Plainéau, Mme Amprou, M. Chauvet, M. Labarre, Mme Falot, Mme Bernard, Mme Paquereau, Mme Breyer-Chiché, Mme Kuliberda, Mme Guillou, M. Bardou, Mme Toucane, M. Boucard), 6 abstentions (MM. Chauvet, Labarre, Boucard, Mmes Bernard, Falot, Toucane).

2015-20/COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises par délégation du conseil municipal.

2015-21/APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le trésorier visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

approuvé à l'unanimité.

2015-22/APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- de donner acte à Monsieur le Maire de la présentation du compte administratif tel que résumé ci-dessus,

- de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits,
- de reconnaître la sincérité des crédits à reporter,
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est sorti de la salle au moment du vote du compte administratif.

approuvé par 19 voix pour, 6 abstentions (MM. Labarre, Chauvet, Boucard, Mmes Falot, Bernard, Toucane).

2015-23/AFFECTATION DU RESULTAT AU COMPTE 1068

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'affecter au compte 1068 la somme de 830 000 € (76 980,08 € d'excédents de fonctionnement de 2014 sont reportés au budget 2015 en section de fonctionnement au compte 002),
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

approuvé par 20 voix pour, 6 abstentions (MM. Labarre, Chauvet, Boucard, Mmes Falot, Bernard, Toucane).

2015-24/VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le vote des taux d'imposition 2015 présentés ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

approuvé à l'unanimité.

2015-25/ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver l'attribution des subventions suscitées,
- d'approuver les conventions présentées,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

approuvé par 20 voix pour, 6 contre (MM. Labarre, Chauvet, Boucard, Mmes Falot, Bernard, Toucane).

2015-26/APPROBATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE TYPE CONTRAT D'ASSOCIATION ENTRE L'O.G.E.C. ET LA COMMUNE DE LE PELLERIN

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention pluriannuelle de financement entre l'O.G.E.C. et la commune de Le Pellerin,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- d'inscrire chaque année au budget primitif les crédits correspondants au forfait communal, à la participation financière à la restauration scolaire et aux classes transplantées.

Mesdames Fourage, Paquereau, Messieurs Lécureuil, Goupil, Labarre, membres de l'O.G.E.C., sont sortis de la salle pour ne pas prendre part au débat ni au vote.

approuvé à l'unanimité.

2015-27/APPROBATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE TYPE CONTRAT SIMPLE ENTRE L'O.G.E.C. ET LA COMMUNE DE LE PELLERIN

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention pluriannuelle de financement entre l'O.G.E.C. et la commune de Le Pellerin,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la délibération,
- d'inscrire chaque année au budget primitif les crédits correspondants au forfait communal, à la participation financière à la restauration scolaire et aux classes transplantées.

Mesdames Fourage, Paquereau, Messieurs Lécureuil, Goupil, Labarre, membres de l'O.G.E.C., sont sortis de la salle pour ne pas prendre part au débat ni au vote.

approuvé à l'unanimité.

2015-28/ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT POUR LA RESTAURATION DE L'EGLISE NOTRE-DAME

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver l'actualisation de l'autorisation de programme/crédits de paiement relative à l'exécution des travaux de restauration d'urgence de l'église Notre-Dame,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

approuvé par 25 voix pour, 1 abstention (M. Chauvet).

2015-29/DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LE PELLERIN

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- de solliciter une subvention au taux maximum auprès de l'Etat, au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance auprès de l'Etat, sur un montant prévisionnel de dépenses de 60 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

approuvé par 20 voix pour, 6 contre (MM. Labarre, Chauvet, Boucard, Mmes Falot, Bernard Toucane).

2015-30/ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- de voter le budget primitif 2015 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

• dépenses de fonctionnement :

chapitre 011 : 20 voix pour, 6 contre (MM. Boucard, Chauvet, Labarre, Mmes Falot, Bernard Toucane)

chapitre 012 : 20 voix pour, 6 contre (MM. Boucard, Chauvet, Labarre, Mmes Falot, Bernard Toucane)

chapitre 014 : 20 voix pour, 6 contre (MM. Boucard, Chauvet, Labarre, Mmes Falot, Bernard Toucane)

chapitre 65 : 20 voix pour, 6 contre (MM. Boucard, Chauvet, Labarre, Mmes Falot, Bernard Toucane)

chapitre 66 : 20 voix pour, 6 contre (MM. Boucard, Chauvet, Labarre, Mmes Falot, Bernard, Toucane)

chapitre 67 : 20 voix pour, 6 contre (MM. Boucard, Chauvet, Labarre, Mmes Falot, Bernard, Toucane)

chapitre 022 : 20 voix pour, 6 contre (MM. Boucard, Chauvet, Labarre, Mmes Falot, Bernard, Toucane)

chapitre 023 : 20 voix pour, 6 contre (MM. Boucard, Chauvet, Labarre, Mmes Falot, Bernard, Toucane)

chapitre 042 : 20 voix pour, 6 contre (MM. Boucard, Chauvet, Labarre, Mmes Falot, Bernard, Toucane)

- recettes de fonctionnement :

chapitre 013 : 20 voix pour, 5 abstentions (MM. Boucard, Chauvet, Mmes Falot, Bernard, Toucane), 1 contre (M. Labarre)

chapitre 70 : 20 voix pour, 5 abstentions (MM. Boucard, Chauvet, Mmes Falot, Bernard, Toucane), 1 contre (M. Labarre)

chapitre 73 : 20 voix pour, 5 abstentions (MM. Boucard, Chauvet, Mmes Falot, Bernard, Toucane), 1 contre (M. Labarre)

chapitre 74 : 20 voix pour, 5 abstentions (MM. Boucard, Chauvet, Mmes Falot, Bernard, Toucane), 1 contre (M. Labarre)

chapitre 75 : 20 voix pour, 5 abstentions (MM. Boucard, Chauvet, Mmes Falot, Bernard, Toucane), 1 contre (M. Labarre)

chapitre 76 : 20 voix pour, 5 abstentions (MM. Boucard, Chauvet, Mmes Falot, Bernard, Toucane), 1 contre (M. Labarre)

chapitre 77 : 20 voix pour, 5 abstentions (MM. Boucard, Chauvet, Mmes Falot, Bernard, Toucane), 1 contre (M. Labarre)

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- dépenses d'investissement :

chapitre 20 : 20 voix pour, 6 contre (MM. Boucard, Chauvet, Labarre, Mmes Falot, Bernard, Toucane)

chapitre 204 : 20 voix pour, 6 contre (MM. Boucard, Chauvet, Labarre, Mmes Falot, Bernard, Toucane)

chapitre 21 : 20 voix pour, 6 contre (MM. Boucard, Chauvet, Labarre, Mmes Falot, Bernard, Toucane)

chapitre 23 : 20 voix pour, 6 contre (MM. Boucard, Chauvet, Labarre, Mmes Falot, Bernard, Toucane)

chapitre 101 : 20 voix pour, 6 contre (MM. Boucard, Chauvet, Labarre, Mmes Falot, Bernard, Toucane)

chapitre 102 : 20 voix pour, 6 contre (MM. Boucard, Chauvet, Labarre, Mmes Falot, Bernard, Toucane)

chapitre 103 : 20 voix pour, 6 contre (MM. Boucard, Chauvet, Labarre, Mmes Falot, Bernard, Toucane)

chapitre 16 : 20 voix pour, 6 contre (MM. Boucard, Chauvet, Labarre, Mmes Falot, Bernard, Toucane)

chapitre 27 : 20 voix pour, 6 contre (MM. Boucard, Chauvet, Labarre, Mmes Falot, Bernard, Toucane)

chapitre 020 : 20 voix pour, 6 contre (MM. Boucard, Chauvet, Labarre, Mmes Falot, Bernard, Toucane)

• recettes d'investissement :

chapitre 114 : 20 voix pour, 5 abstentions (MM. Boucard, Chauvet, Mmes Falot, Bernard, Toucane), 1 contre (M. Labarre)

chapitre 13 : 20 voix pour, 5 abstentions (MM. Boucard, Chauvet, Mmes Falot, Bernard, Toucane), 1 contre (M. Labarre)

chapitre 16 : 20 voix pour, 5 abstentions (MM. Boucard, Chauvet, Mmes Falot, Bernard, Toucane), 1 contre (M. Labarre)

chapitre 10 : 20 voix pour, 5 abstentions (MM. Boucard, Chauvet, Mmes Falot, Bernard, Toucane), 1 contre (M. Labarre)

chapitre 1068 : 20 voix pour, 5 abstentions (MM. Boucard, Chauvet, Mmes Falot, Bernard, Toucane), 1 contre (M. Labarre)

chapitre 024 : 20 voix pour, 5 abstentions (MM. Boucard, Chauvet, Mmes Falot, Bernard, Toucane), 1 contre (M. Labarre)

chapitre 021 : 20 voix pour, 5 abstentions (MM. Boucard, Chauvet, Mmes Falot, Bernard, Toucane), 1 contre (M. Labarre)

chapitre 040 : 20 voix pour, 5 abstentions (MM. Boucard, Chauvet, Mmes Falot, Bernard, Toucane), 1 contre (M. Labarre)

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2015-31/REVISION DEROGATOIRE DU MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE NANTES METROPOLE A LA COMMUNE DE LE PELLERIN

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la minoration de 1 % des attributions de compensation versées aux communes et la majoration des attributions de compensation reçues des communes présentée en séance,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

approuvé à l'unanimité.

2015-32/INFORMATION SUR LE TRANSFERT DE COMPETENCES A NANTES METROPOLE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a pris acte de l'information qui lui a été faite en séance sur le transfert de compétences à Nantes métropole.

2015-33/APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU SUD DE LA LOIRE – ADHESION DE LA COMMUNE DE BEAUVOIR-SUR-MER

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la modification des statuts du syndicat d'aménagement hydraulique du sud de la Loire intégrant la commune de Beauvoir-sur-Mer dans son territoire,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

approuvé à l'unanimité.

2015-34/ACCEPTATION DU LEGS DE MADAME MARIE-THERESE BARROS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- de solliciter l'avis du Domaine afin d'estimer le terrain d'assiette de la propriété de Madame Marie-Thérèse Barros,
- d'accepter le legs de Madame Marie-Thérèse Barros, à savoir sa maison située 2 rue du chêne vert,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à effectuer toutes les diligences en la matière et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

approuvé à l'unanimité.

2015-35/CESSION D'UNE PARTIE DU TERRAIN DE LA CURE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- de solliciter France Domaines afin d'estimer la valeur vénale du terrain que souhaite vendre la commune décrite ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à procéder à la vente dudit terrain,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

approuvé par 22 voix pour, 4 abstentions (MM. Boucard, Chauvet, Mmes Toucarie, Bernard).

2015-36/DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE LE PELLERIN, BRAINS, SAINT-JEAN-DE-BOISEAU ET CHEIX-EN-RETZ DENOMMEE A.F.A.F.A.F. (ASSOCIATION FONCIERE D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'accepter le transfert des parcelles suscitées par l'association foncière de remembrement dans le domaine public communal,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

approuvé à l'unanimité.

2015-37/EXTENSION EN MODULAIRE DE L'ECOLE PUBLIQUE MATERNELLE LES ASPHODELES DE LE PELLERIN

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver l'extension de l'école maternelle publique Les Asphodèles,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

approuvé à l'unanimité.

2015-38/PARTICIPATION AU F.D.G.D.O.N. POUR LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE : CONVENTION ET PARTICIPATION FINANCIERE A LA DESTRUCTION DES NIDS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec le FDGDON pour lutter contre le frelon asiatique, tout éventuel avenant à intervenir et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- de participer financièrement à la destruction des nids en versant la somme de 40 € par nid détruit selon les modalités fixées dans la convention.

approuvé à l'unanimité.

2015-39/AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- de refuser d'émettre un avis favorable sur le plan de gestion des risques d'inondation du bassin Loire-Bretagne,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

approuvé à l'unanimité.

2015-40/APPROBATION DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer ladite convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

approuvé à l'unanimité.

2015-41/MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : SUPPRESSION DE POSTES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- de supprimer du tableau des effectifs les postes suivants :
 - animateur à temps complet
 - adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- d'approuver la modification du tableau des effectifs joint en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

approuvé à l'unanimité.

2015-42/MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la modification de l'article 4 du règlement intérieur du conseil municipal comme présenté ci-dessous,
- d'autoriser Monsieur le Maire à donner à ce dossier la suite qui convient.

approuvé par 20 voix pour, 6 contre (MM. Boucard, Chauvet, Labarre, Mmes Falot, Bernard, Toucane).

Fait à Le Pellerin, le 1^{er} avril 2015

Le Maire,



Benjamin MORIVAL